

Après les législatives, le tribunal pour l'ex-maire de Nice Jacques P

L'ancien maire de Nice (1995-2008) Jacques Peyrat, qui ambitionne de reprendre en 2014, avec le soutien du FN, le France à l'UMP Christian Estrosi, devra auparavant convaincre la justice qu'il n'est pour rien dans une affaire d'emplois mardi.

Il est reproché au successeur de Jacques Médecin d'avoir "détourné des fonds émanant du budget communal" entre 2002 et 2008, un délit passible de dix ans de prison et 150.000 euros d'amende.

Si Jacques Peyrat, 80 ans, était ravi il y a encore quelques semaines de parler à la presse pour évoquer les législatives finalement échouées à se qualifier pour le second tour face à l'UMP Eric Ciotti -, sur le front judiciaire, la donne est bien différente.

"Je n'ai rien à dire à la presse", répond à l'AFP cet avocat pénaliste réputé. "La justice est saisie. Les explications, je les donnerai à mon juge".

L'affaire est pourtant d'importance car l'ancien édile encourt l'inéligibilité. Un tel caillou serait bien gênant dans la candidature d'un candidat aux prochaines municipales.

Ancien compagnon de Jean-Marie Le Pen chez les parachutistes en Indochine et ex-membre du Front national, un temps à l'UMP, Jacques Peyrat n'a jamais été condamné dans une quelconque affaire de corruption.

Il a pourtant senti le vent du boulet. Ainsi, durant son deuxième mandat à la mairie de Nice, plusieurs proches de l'ancien maire ont été épinglés par la justice.

En 2004, l'ancien directeur général des services de la ville de Nice, Michel Vialatte, a ainsi été condamné à cinq ans de prison avec sursis, pour corruption, trafic d'influence et favoritisme.

En 2008, c'est l'ancien sous-délégué aux transports, Dominique Monleau, qui écope de quatre ans de prison dont deux pour avoir touché 90.000 euros de pot-de-vin lors de l'attribution en 2002 du marché du tramway.

A chaque fois, Jacques Peyrat a affirmé ne pas être au courant de ces malversations et s'est défendu en dénonçant l'implication de certains membres de son équipe. Mardi, sa défense devrait être la même.

"Il conteste primo avoir œuvré pour faire employer ces gens au service de la mairie et secundo avoir été informé de ce qu'il y a eu une infraction aux règles prescrites en la matière", explique à l'AFP son avocat, Me Philippe Armani, qui relève d'ailleurs qu'il n'a fait état dans ce dossier "d'aucun enrichissement personnel".

L'affaire débute en 2008. Après son élection, Christian Estrosi, qui s'est "fixé un objectif de moralisation de la vie municipale", remarque "deux irrégularités" dans la gestion de la ville, explique l'avocat de la mairie, Me Adrien Verrier.

Ainsi, une femme, Jacqueline Villardry, est payée depuis 2001 par la mairie alors qu'elle n'exercerait pas d'activité réelle entre 2005 et 2008, un autre agent municipal est lui rémunéré pour une activité bien réelle, mais au sein d'une association le Club laurentin canin, présidée par Patrick Villardry, alors qu'aucun contrat municipal ne prévoirait une telle mise à disposition.

Pompier professionnel, M. Villardry, 58 ans, fut le garde du corps de Jacques Peyrat. Son association a pour mission de participer au dressage des chiens de sauvetage.

Après avoir diligenté une enquête interne, Christian Estrosi transmet le dossier au procureur de l'époque, Eric de Mincenberg, à l'issue d'une enquête préliminaire, ce dernier décide de citer Jacques Peyrat en justice, aux côtés du couple Villardry.

Partie civile, la mairie de Nice réclame aux trois prévenus un total de 316.000 euros.

A l'issue de l'audience, mardi après-midi, la décision sera mise en délibéré.

AFP/Par Dorothée MOISAN AFP



6e journée de l'amitié, souvenir Jean Sassone

Nice 27/06/12 10:11 (nice.fr)